

**PROCES VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 SEPTEMBRE 2024 A 20 H 30**

Date de convocation : 04 / 09 / 2024

Effectif légal du conseil municipal : 15

Présents :

X	Rémy BENOIT	X	Guillaume HABOUZIT
X	Fernand CHAIZE	X	Audrey IACONA
X	Marie-Hélène CHAPUIS		Gérard MIALON
	Séverine CHAPUIS	X	Michel MIRMAND
X	Sandrine EXBRAYAT	X	Odile ROMIEU
X	Franck FARGIER		Alain SABATIER
X	Teddy GARDES	X	Sylvie SAGNARD
X	Émilie ARSAC		

Absent(s) : 3

Excusé(s) représenté(s) : 1

M. Alain SABATIER représenté par Mme Marie-Hélène CHAPUIS

Secrétaire de séance : Mme Sylvie SAGNARD

ORDRE DU JOUR

- 1 Délibération demande de subvention : amendes de police 2024.**
- 2 Délibération modification plan de financement : Aménagement centre-bourg : subvention LEADER.**
- 3 Délibération actualisation plan de financement : Aménagement centre-bourg.**
- 4 Délibération modification plan financement : réfection calade vieux pont : subvention Région.**
- 5 Délibération contrat d'assurances statutaire 2025.**
- 6 Délibération Droit de préemption 5 quartier de la passerelle.**
- 7 Délibération fixation des durées d'amortissement.**
- 8 Délibération pour l'adhésion de la commune d'Arlempdes au SGEV.**
- 9 Délibération pour complément délibération n°09-2024 révision loyers 2024.**
- 10 Délibération tarifs cantine 2024.**
- 11 Délibération transports scolaire 115-01 HUGON 2024-2025.**
- 12 Délibération transports scolaire 115-03 AURABUS 2024-2025.**
- 13 Délibération mise à jour du linéaire de la voirie communale.**
- 14 Projet délibération journée de solidarité.**
- 15 Projet délibération création du service commun avec la COMCOM Mézenc Loire Meygal.**
- 16 Questions diverses.**

Le quorum étant atteint M le Maire ouvre la séance. Le procès-verbal de la séance précédente est soumis à l'approbation. Il est adopté à l'unanimité par l'ensemble des élus présents.

1 Délibération demande de subvention : amendes de police 2024.

Le Maire expose que les collectivités de moins de 10 000 habitants peuvent bénéficier de subventions issues du produit des amendes de polices auprès du Département. Considérant la vitesse parfois excessive aux abords de l'école route de St Julien, il serait souhaitable d'installer 2 radars pédagogiques pour sécuriser. Cet investissement estimé à 10 374,69 € HT soit 12 449,63 € TTC est éligible à cette subvention.

COUT DES TRAVAUX	FINANCEMENT	MONTANT HT	%
Achats de 2 panneaux Pédagogiques	Département : Amendes de police 2024	8 299,75 €	80
	Autofinancement	2 074,94 €	20
10 374,69 €		10 374,69 €	100

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal par 13 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention :

- Approuve le plan de financement ci-dessus sachant que la commune assurera une prise en charge systématique par l'autofinancement en cas de financements externes inférieurs au prévisionnel
- Autorise le Maire à solliciter cette subvention auprès du Département
- Charge le Maire de toutes les formalités administratives.

2 Délibération modification plan de financement : Aménagement centre-bourg : subvention LEADER.

Le Maire rappelle les délibérations prises en conseil sur ce projet n° 03-2024 et 36-2024 et précise que cet aménagement comporte également la création de nouveaux espaces publics paysagers et la désimperméabilisation des sols pour répondre aux défis du changement climatique. A ce titre une subvention LEADER concernant le lot « espaces verts et mobiliers » peut être sollicitée.

Le budget prévisionnel est évalué à 77 804 ,90 € HT

DEPENSES PREVISIONNELLES	FINANCEMENT	MONTANT HT	%
ESPACES VERTS ET MOBILIERS	LEADER Haute-Loire : subvention sollicitée	30 000,00 €	
	DETR 2024 : arrêté du 02/07/2024	28 499,96 €	
	Total aides publiques	58 499,96 €	75
	Autofinancement	19 304,94 €	25
77 804,90 €		77 804,90 €	100

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal par 10 voix Pour, 0 Contre, 3 Abstentions (M H Chapuis, T Gardès, A Sabatier) :

- Approuve le plan de financement ci-dessus sachant que la commune assurera une prise en charge systématique par l'autofinancement en cas de financements externes inférieurs au prévisionnel
- Autorise le Maire à solliciter cette subvention auprès du Groupe d'Action Locale Haute-Loire au titre du programme LEADER et des autres financeurs publics
- Charge le Maire de toutes les formalités administratives.

3 Délibération actualisation plan de financement : Aménagement centre-bourg.

Suite à la délibération prise ci-dessus, le Maire précise qu'il convient de mettre à jour le plan de financement prévisionnel :

	PLAN DE FINANCEMENT	MONTANT HT	%
COUT DES TRAVAUX	DETR 2024	200 000 €	36,63
	REGION AURA	200 000 €	36,63
	LEADER	30 000 €	5,50
	Autofinancement	116 000,00 €	21,24
546 000,00 €	Total financement	546 000,00 €	100

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal par 10 voix Pour, 0 Contre, 3 Abstentions (M H Chapuis, T Gardès, A Sabatier) :

- Approuve le plan de financement ci-dessus sachant que la commune assurera une prise en charge systématique par l'autofinancement en cas de financements externes inférieurs au prévisionnel
- Autorise le Maire à solliciter les subventions auprès des financeurs publics
- Charge le Maire de toutes les formalités administratives.

4 Délibération modification plan financement : réfection calade vieux pont : subvention Région.

Le Maire expose qu'il y a lieu de modifier la délibération prise au dernier conseil du 16/07/2024 car une subvention auprès de la Région peut être demandée ce qui modifie le plan de financement prévisionnel :

COUT	PLAN DE FINANCEMENT	MONTANT HT	%
REPRISE DE LA CALADE du vieux pont	Coup de ponce PNR des Monts d'Ardèche	5 000 €	42
	REGION AURA	4 489 €	38
	Autofinancement	2 326,00 €	20
11 815,00 €	Total financement	11 815,00 €	100

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal par 10 voix Pour, 0 Contre, 3 Abstentions:(M H Chapuis, T Gardès, A Sabatier)

- Approuve le plan de financement ci-dessus sachant que la commune assurera une prise en charge systématique par l'autofinancement en cas de financements externes inférieurs au prévisionnel
- Autorise le Maire à solliciter les subventions auprès des financeurs publics : PNR et AURA
- Charge le Maire de toutes les formalités administratives.

5 Délibération contrat d'assurances statutaire 2025.

Le Maire présente les nouvelles conditions de cotisations et de remboursements du contrat groupe d'assurance statutaire souscrit par le CDG43 auprès du groupement CNP-Relyens et propose de prendre la formule suivante :

- Conditions applicables au 01 / 01 /2025 :

Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL :

Tous les risques avec une franchise de 15 jours par arrêt maladie ordinaire et remboursement des indemnités journalières à hauteur de 90% de la base des prestations : taux : 6,73%

Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public :

Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt maladie ordinaire : 1,15%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 13 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention autorise le Maire à signer les certificats d'adhésion au groupe d'assurance statutaire ainsi que les conventions en résultant et tout acte y afférent.

6 Délibération Droit de préemption 5 quartier de la passerelle.

Suite à l'application du nouveau PLUI, le Maire expose que la parcelle AN 70, 5 quartier de la passerelle est dans la zone Ua, zone couverte par le Droit de Préemption Urbain Simple. L'acquisition de ce bien ne présente pas un intérêt communal.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal par 13 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention décide :

- **De renoncer à préempter sur cette parcelle**
- **Charge le Maire de toutes les formalités administratives.**

7 Délibération fixation des durées d'amortissement.

Le Maire expose que la commune de Laussonne ayant moins de 3 500 habitants n'est donc tenue d'amortir uniquement les dépenses liées aux subventions d'équipement versées et aux frais d'études non suivies de réalisation mais peut sur délibération du Conseil Municipal décider d'autres catégories de dépenses à amortir au cas par cas.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal par 13 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention décide :

- **De fixer l'amortissement des subventions comptabilisées au compte 204 uniquement et pour une durée de 15 ans, tous types de subventions confondus.**
- **D'abroger la délibération n°4-2019 du 21/01/2019 portant la fixation des durées d'amortissement des immobilisations de la collectivité.**

8 Délibération pour l'adhésion de la commune d'Arlempdes au SGEV.

Suite à la demande d'adhésion au SGEV de la commune d'Arlempdes et la délibération du 24/06/2024, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal par 13 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention décide :

- **D'accepter cette adhésion**
- **Charge le Maire de toutes les formalités administratives.**

9 Délibération pour complément de délibération n°09-2024 révision loyers 2024.

Lors du CM du 22/02/2024, les loyers ont été augmentés de + 3,50% et le Conseil décidait de ne pas augmenter les locataires nouvellement installés (ostéopathe et infirmières) à la maison de santé afin de les aider dans leur installation. Le Conseil doit délibérer sur cette non augmentation.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal par 13 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention

- **Décide de ne pas réviser les loyers tels que précisé ci-dessus**
- **Charge le Maire de toutes les formalités administratives.**

10 Délibération tarifs cantine 2024.

Le prix d'un repas produit par l'EURL Saveurs d'Antan pour les enfants des écoles est de 4,80 € HT soit 5,064 € TTC pour l'année scolaire 2024/2025. Malgré cette légère augmentation le Maire propose de ne pas augmenter la participation des familles fixée à 3,40 €, et la tarification pour les enseignants et les employés municipaux à 5 € TTC par repas.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal par 13 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention

- **Décide de ne pas augmenter la participation des familles soit 3,40 € par repas pour l'année scolaire 2024/2025 et la participation pour les repas adultes à 5 € par repas.**
- **Charge le Maire de toutes les formalités administratives.**

11 Délibération tarifs transport 115-01 pour 2024-2025

La participation des familles fixée par la Région AURA est de 225 € pour l'année 2024-2025. Le Maire propose que ce tarif soit adopté.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce tarif.

12 Délibération tarifs transport 115-03 pour 2024-2025

La participation des familles pour 2023-2024 était par trimestre de : 50 € pour un enfant, 65 € pour 2 enfants et 75 € pour 3 enfants. Le Maire propose le maintien de ces tarifs.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter la participation des familles pour le ramassage scolaire 2024-2025 du circuit 115-03 : approche Moudeyres, Le Montet, Le Crouzet et la Viallette à destination de l'école primaire publique du bourg

13 Délibération mise à jour du linéaire de la voirie communale pour la DGF.

Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour les données pour le calcul de la DGF, notamment en ce qui concerne la longueur de la voirie communale classée dans le domaine public communal, et après en avoir délibéré le Conseil Municipal porte la longueur de la voirie communale comme suit après ajout du fond de l'arbre (105 m) et de l'impasse du suc (80 m) :

46 628 ml la longueur de la voirie communale, dont :

- 36 045 ml les voies communales à caractère de chemin,
- 2683 ml les voies communales à caractère de rues,
- 7900 ml les voies communales à caractère de places

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal par 13 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention

- **Approuve la mise à jour de la voirie communale pour la DGF**
- **Charge le Maire de toutes les formalités administratives.**

14 Projet délibération journée de solidarité.

Le Maire explique les modalités d'application pour la journée de solidarité à compter du 01/01/2025 pour l'ensemble du personnel. Cette journée peut être prise sur un jour férié travaillé autre que le 1er mai ou sur un jour de récupération.

Il y a lieu de soumettre ce projet de délibération au CST (Comité Social territorial 43)

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal par 13 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention

- **Approuve ce projet de délibération**
- **Charge le Maire de toutes les formalités administratives.**

15 Projet délibération création du service commun avec la COMCOM Mézenc Loire Meygal.

Face à la pénurie de secrétaires de mairie pour faire face à des remplacements, la COMCOM a évoqué la création d'un poste de secrétaire de mairie itinérant. Les effets de ces mises en commun sont réglés par une convention signée par le Président de la COMCOM et les maires concernés. La convention et ses annexes sont soumises à l'avis préalable du CST 43 et CST COMCOM.

Il y a lieu de soumettre ce projet de délibération au CST.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal par 13 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention

- **De présenter ce projet de délibération au prochain CST qui se réunira le 08/10/2024**
- **Charge le Maire de toutes les formalités administratives.**

16 Questions diverses.

Lotissement Les Coustilles : réfléchir à l'accès aux terrains non vendus par le cheminement piétons au-dessus du CEDERAD.

Tracto pelle : panne importante, devis de réparation demandé. Réfléchir à l'achat d'une pelle (une subvention pourrait être obtenue)

Boulangerie : ouverture courant octobre espérée

Vente école privée : positionnement à réfléchir

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 H 15.

A collection of approximately ten handwritten signatures in blue and red ink, scattered across the bottom half of the page. Some signatures are large and bold, while others are more cursive and smaller. The signatures appear to be from various members of the municipal council or administrative staff.